

**Termes de référence succincts relatifs à la mise en œuvre d'une intermédiation sociale,  
accompagnement de proximité et suivi des actions et des investissements structurants du  
RIMFIL dans les pôles de développement des wilayas  
du Guidimakha, de l'Assaba, du Hodh el Gharbi et Hodh el Chargui**

### Contexte

Enabel (Agence belge de développement) a été chargée par l'Union Européenne de la mise en œuvre du Programme « Promotion du développement de filières agricoles et pastorales durables du secteur de concentration » SANAD (Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Agriculture Durable) du 11ème FED. L'approche pour ce secteur, dont l'objectif est de renforcer la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, est conçue comme un ensemble de trois interventions complémentaires :

- RIMRAP : gouvernance (en exécution depuis 2016)
- RIMDIR : infrastructures rurales productives (en exécution depuis 2019)
- **RIMFIL : développement des filières (démarré début 2020)**

La première intervention du secteur SANAD, le Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP), consiste en un programme de structuration du monde rural avec une porte d'entrée institutionnelle. Démarrée en 2016, elle a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs du secteur tout en renforçant les structures de l'Etat, tant au niveau central que régional ; ceci dans un objectif global d'amélioration de la résilience des populations les plus vulnérables. Le RIMRAP est mis en œuvre par une Assistance Technique, deux agences de coopération et quatre consortia d'ONG dans les quatre wilayas d'intervention (Assaba, Guidimakha, Hodh el Chargui, Hodh el Gharbi).

Le RIMDIR constitue la seconde intervention du secteur SANAD. Il vise au renforcement des investissements productifs et énergétiques et est structuré en trois composantes :

- Construction/réhabilitation et appui à la gestion d'infrastructures rurales productives
- Développement des services d'accès à l'énergie renouvelable
- Renforcement institutionnel, coordination/suivi-évaluation, formations et accompagnement des acteurs

L'intervention **RIMFIL** s'inscrit quant à elle dans un processus de développement de l'environnement technique et économique des filières agricoles et pastorales, avec un focus non exclusif sur des pôles de développement et des spéculations identifiés au sein des quatre wilayas du Sud-Est mauritanien. Le RIMFIL vise à optimiser ou à induire les potentiels agricoles et pastoraux dont recèlent les zones d'intervention en améliorant l'accès inclusif aux facteurs de production, aux services et aux infrastructures nécessaires au développement des filières agricoles et d'élevage. Tous ces appuis favoriseront le développement des chaînes de valeur agricoles et pastorales en veillant à un renforcement de la résilience des populations vulnérables par des actions génératrices de revenus, pourvoyeuses d'emplois et à effet d'entraînement durable, inclusif et partagé sur la croissance économique.

Opérationnellement le RIMFIL interviendra donc dans quatre Wilayas de l'Assaba, du Guidimakha, du Hodh el Chargui et du Hodh el Gharbi, mais également au niveau national à travers le soutien à des « PME catalyseurs » de l'agroalimentaire.

Le programme s'appuie en outre sur un volet d'appui institutionnel au MDR et de coordination au niveau national, en complémentarité avec les deux autres interventions du secteur SANAD de l'UE (RIMRAP et RIMDIR, toutes deux en cours d'exécution).

Les principaux axes stratégiques du RIMFIL concernent :

- **L'amélioration des productions des petits producteurs / éleveurs en qualité et en quantité**
- L'accompagnement du développement d'activités économiques au niveau des différents maillons des chaînes de valeur
- La facilitation de l'accès aux marchés principalement locaux
- La facilitation de l'accès des acteurs ciblés aux services financiers
- L'amélioration de la gouvernance des OSP en lien avec les filières respectives

Les objectifs de l'Action sont les suivants :

- Objectif principal : promouvoir le développement de filières agricoles, agroalimentaires et pastorales durables aux niveaux familial et communautaires.
- Objectifs spécifiques :
  - OS1 : Des productions familiales et communautaires durables sont consommées, transformées localement et commercialisées
  - OS2 : Des techniques adaptées au changement climatique sont encouragées

Pour atteindre ces deux objectifs, les quatre résultats suivants ont été définis :

R1 : Les filières agro-sylvo-pastorales sont mieux structurées et les compétences organisationnelles et techniques des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales sont améliorées ;

R2 : Les infrastructures et équipements de collecte, de transformation, de conditionnement et de promotion/vente de produits agro-sylvo-pastoraux sont réhabilités et/ou créés ;

R3 : L'accès aux services financiers des institutions de microfinance reconnues et banques est amélioré pour les différents acteurs des filières agro-sylvo-pastorales ;

R4 : Les politiques publiques en faveur du développement des filières et de la commercialisation des produits mauritaniens sont développées et le cadre juridique commercial est amélioré ;

Pour renforcer au maximum l'atteinte des résultats structurants et inclusifs du RIMFIL il apparaît indispensable de réaliser au travers d'ONG enracinées dans le secteur rural un accompagnement et un suivi rapproché de la mise en œuvre auprès des agriculteurs et des pasteurs des activités concernant l'amélioration des compétences techniques, organisationnelles, fonctionnelles ainsi que l'accessibilité au financement.

Il s'agira pour les ONG partenaires, qui seront identifiées par ce présent appel à proposition, de concevoir et de mettre en œuvre une approche d'accompagnement de proximité des communautés d'agriculteurs et de pasteurs comportant des activités d'animation, de conseil et de suivi des groupes concernées afin d'assurer leur pleine participation et appropriation, à toutes les étapes du processus d'amélioration de leur environnement de production (techniques de production, commercialisation, gestion, accès au financement,

structuration professionnelles, ...), permettant ainsi d'en renforcer la durabilité par l'implication forte de toutes les parties prenantes.

### **Objectif de l'Action**

**Des productions familiales et communautaires sont consommées, transformées localement et commercialisées.**

### **Résultats attendus de l'Action**

#### **R1. La production est améliorée quantitativement et qualitativement par le renforcement des services d'appui-conseil aux producteurs et éleveurs**

Le RIMFIL mettra en place des **Champs Ecoles Agricoles et Pastorales (CEAP)** visant à renforcer les capacités techniques des agriculteurs / éleveurs. Il s'agira pour les partenaires ONG d'accompagner ces agriculteurs / éleveurs tout au long du processus de renforcement technique autour de leurs activités agricoles / pastorales ainsi que dans leur développement organisationnel, professionnel et managérial (en lien avec R2 et R3).

Une action spécifique concernera la pérennisation du système d'appui-conseil en assurant une poursuite des activités de conseil agro-pastoral mené par les facilitateurs au sein de nouveaux champs écoles contribuant ainsi à la mise en place d'un dispositif structuré et durable de conseil dans les bassins de production.

L'Action s'attellera également à l'amélioration de la qualité des produits d'origine agricole et pastorale concernés par des appuis aux différentes étapes caractérisant la chaîne de valeur.

Des activités spécifiques en relation avec l'accès aux intrants de qualité seront également envisagées.

#### **R2. Les activités économiques au sein des chaînes de valeur sont améliorées**

Il est attendu de l'ONG partenaire un appui aux groupements, associations, coopératives, GIE ou autres types d'organisation qui veulent développer leurs activités économiques au niveau des différents maillons des chaînes de valeur ciblées. Cet accompagnement touchera aussi bien les domaines techniques, organisationnel que managérial. Cela peut concerner des activités touchant à la production, à la transformation ou à la commercialisation (intrants ou produits).

Il s'agira également de faciliter l'acquisition d'équipements, infrastructures ou matériels pour le développement des projets économiques au niveau des organisations paysannes et acteurs locaux des CDV concernées qui pourront être soumis à des institutions financières (banque, microfinance) ou au financement direct du RIMFIL pour les demandes justifiées ne répondant pas aux critères de ces institutions.

D'autre part, le RIMFIL sélectionnera sur base compétitive un nombre limité de PME du secteur agroalimentaire active dans le secteur en tant que catalyseur de la chaîne de valeur dans laquelle elle opère. A cet égard, il sera attendu des partenaires ONG, l'accompagnement de la mise en place d'un réseautage entre les acteurs locaux et nationaux de la chaîne de valeur concernée et la PME catalyseur concourant au développement local (et national) de CDV performantes et inclusives.

#### **R3. La dynamique de structuration professionnelle est interprofessionnelle est appuyée**

Les partenaires ONG accompagneront les organisations de producteurs et leurs organisations faïtières locales, dans le renforcement de leurs capacités technico-organisationnelles et de leur gouvernance, à assumer leurs rôles et plus particulièrement dans le développement de la prestation des services à leurs membres (vente groupée, stockage, informations, accès aux intrants, ...). De même afin de concourir à la structuration professionnelle et interprofessionnelle des filières ciblées l'appui concernera le réseautage des acteurs locaux et nationaux les composant.

**R4. La capitalisation des enseignements participe à un processus stratégique national structurant d'appui aux filières.**

L'ONG partenaire contribuera à la capitalisation et à la diffusion des expériences des acteurs du RIMFIL ainsi qu'à l'alimentation des réflexions sur l'appui conseil aux producteurs au travers de la production de documents de capitalisation, de fiches d'expériences apprises, sur la base des activités d'appui conseil menées autour des acteurs agro-pastoraux. A cet égard il sera maintenu un flux efficace et opportun d'informations utiles au sein du secteur en particulier vers la plateforme de dialogue sectorielle et le site RIMRURAL (soutenu par le RIMFIL avec le RIMRAP) afin de nourrir le processus stratégique national structurant de mise en place d'un mécanisme d'appui conseil agricole et pastoral en Mauritanie.

**Principales activités de l'Action**

Dans le cadre de la promotion du développement de filières agricoles et pastorales durables, il est prévu de mettre en œuvre des activités d'appui technique, organisationnelle et de renforcement de l'accessibilité au financement rural. La responsabilité première de l'ONG partenaire sera de mettre œuvre une approche basée sur des activités d'intermédiation qui renforce, aux plus près des producteurs, l'impact des appuis du RIMFIL.

Les activités attendues dans le cadre de l'action d'intermédiation sociale, d'accompagnement de proximité, de conseil et de suivi des actions et des investissements structurants du RIMFIL concerneront au minimum les aspects suivants :

- Suivi des CEAP : soutien aux activités de suivi technique autour des thématiques de productions agricoles et pastorales diffusées par les facilitateurs des Champs Ecoles Agricoles et Pastorales et accompagnement/conseil des acteurs tout au long de la mise en œuvre de l'intervention sur les différentes thématiques (non exhaustives) :
  - ✓ Les productions maraichères (tomate, carotte, aubergine, choux-pommé, ...) ;
  - ✓ Les cultures de décrues sur retenue d'eau (sorgho, niébé, mil, maïs, cultures fourragères) ;
  - ✓ L'élevage pastoral : (production laitière en milieu pastoral, santé animale, alimentation, culture fourragère, ...).
- Animation autour des groupes CEAP et des autres acteurs de la CDV concernant la structuration professionnelle et interprofessionnelle

Les ONG susciteront la réflexion par des animations de groupe de producteurs sur le besoin et l'intérêt de regroupement socio-professionnelle autour de contraintes de production, d'approvisionnement, de commercialisation... De même afin d'initier et de renforcer la dynamique de structuration professionnelle et interprofessionnelle des filières ciblées, l'appui concernera le réseautage des acteurs socio-professionnels, techniques et économiques locaux et nationaux les composant.

- Animation/formation autour de l'éducation au crédit
  - ✓ Des approches d'éducation financière seront mises en œuvre au niveau des communautés de producteurs en partenariat avec les IMF. Ces animations/formations auront pour objet, d'expliquer le fonctionnement du cycle de crédit, son remboursement et les rudiments de tenue d'une comptabilité de dépenses recettes, afin d'améliorer la probabilité de remboursement de l'IMF et de donner les meilleures chances de succès aux projets des porteurs initiés dans le cadre des appuis techniques.

- ✓ Des conseils de proximité et des appuis au montage de dossier de financement seront dispensés aux producteurs par les ONG afin d'inscrire la relation IMF-producteurs dans un partenariat à long terme et « gagnant-gagnant ».
- Accompagnement des acteurs socio-professionnels et locaux (OSP, CL, STD...) lors des processus d'identification et de validation d'investissements pertinents concernant le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation de productions agro-sylvo-pastorales (hangars, BAB, moulins, chambres froides, mini-laiteries, aires d'abattage, marchés, ...) et participation à la définition de modalités (accords sociaux, comités de gestion) de gestion équitable, pérennes et viables et le suivi de leur application.
- Pour les acteurs socio-professionnels, il s'agira également de faciliter l'acquisition d'équipements et/ou la construction-réhabilitation d'infrastructures en cohérence avec leurs projets économiques. Les modalités de facilitation (manuel de gestion des financements) seront validées avec le RIMFIL.
- Accompagnement, dans le cadre de la sélection sur base compétitive de PME actives du secteur agroalimentaire, de la mise en place d'un réseautage entre les acteurs locaux et nationaux de la chaîne de valeur concernée et les « PME catalyseurs » concourant au développement local (et national) de CDV performantes et inclusives.
- Etablissement préalable d'une baseline pour tous les types d'intervention programmées et suivi du changement induit par chaque intervention réalisée par les ONG sur la base de quelques indicateurs objectivement vérifiables périodiquement et analysés.
- Accompagnement de démarches de sécurisation foncière / résolution de conflits fonciers et d'accès à la ressource notamment dans le cadre de la sécurisation des ressources naturelles pastorales (couloirs de transhumances, zones de replis, ...).
- Accompagnement des producteurs (agriculteurs et éleveurs) pour une meilleure mise en valeur des terres réhabilitées. Ces actions spécifiques (production et autres activités économiques) seront menées en étroite collaboration avec le RIMDIR autour des infrastructures réalisées.
- Participation aux activités de communication (dont communication pour le développement) mises en œuvre par le RIMFIL.
- Collecte des données de S&E + SIG / Capitalisation / Produits de communication

Le RIMFIL travaillera avec un large panel d'acteurs et d'intervenants avec l'objectif de collecter, structurer et capitaliser les différentes informations en lien avec les filières agro-sylvo-pastorales appuyées.

En fonction des besoins, il sera attendu de l'ONG partenaire :

- ✓ La collecte et le transfert de données pertinentes en lien avec le suivi-évaluation du RIMFIL
  - ✓ Des contributions alimentant les réflexions au travers de documents de capitalisation, de fiches d'expériences apprises, sur base des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme RIMFIL (en cohérence avec les outils mis en place par le RIMRAP).
- A cet égard un flux efficace et opportun d'informations utiles au sein du secteur alimenteront la plateforme sectorielle et le site RIMRURAL pour diffusion d'informations utiles à tous les acteurs des filières agricoles et pastorales.

## Zones d'intervention de l'action

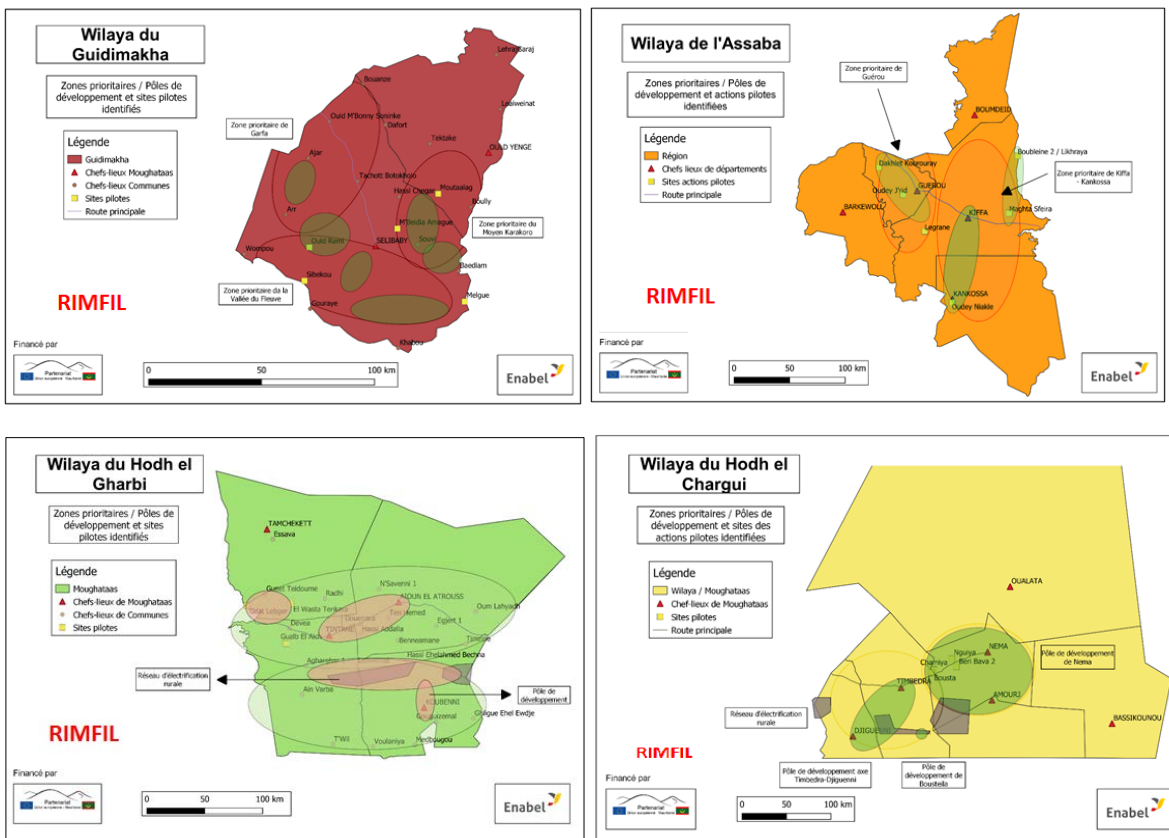
### ➤ Zones prioritaires et pôles de développement (non exhaustives)

Afin de structurer l'Action et d'éviter un éparpillement des activités et réalisations fragilisant l'impact global des interventions RIMFIL & RIMDIR, des zones prioritaires ont été identifiées présentant des caractéristiques :

- d'impacts économiques potentiels : identification de bassins de production agro-pastoraux importants pour l'économie régionale / nationale, et pour lesquels il y a des besoins en infrastructures productives « structurantes » (identifiés ou à définir ultérieurement) ;
- de gains de résilience pour les productions appuyées, via la gestion de l'eau, des ressources naturelles, les pare feux, les aménagements hydroagricoles etc. ;
- d'impacts sur la sécurité alimentaire et pro-pauvre, en cohérence avec les objectifs SANAD.

Les cartes suivantes présentent les principaux pôles de développement identifiés. Ces derniers peuvent être revus en fonction des réalités rencontrées sur le terrain. Les activités liées au développement de la filière lait déborderont de ces pôles (notamment en lien avec l'appui à la commercialisation du lait dans les zones urbaines identifiées comme un point d'entrée d'action en faveur du développement de la filière). De même, le développement de la filière maraîchère et les actions s'y rapportant pourront également s'étendre vers d'autres zones prenant notamment mieux en compte des bassins d'écoulement des produits.

### Cartes des zones prioritaires et pôles de développement par wilaya



### Subventions à des sous-bénéficiaires

Il s'agit de faciliter l'acquisition d'équipements, d'infrastructures ou matériaux nécessaires pour le développement de projets économiques au niveau des organisations socio-professionnelles bénéficiaires de

l'accompagnement de l'Action et des acteurs économiques des filières agricoles et pastorales ciblées dans les zones d'intervention.

Ces « bénéficiaires » n'ont pas accès à des produits financiers adaptés (éviter toute situation de concurrence déloyale) ou ont des projets économiques dont les critères de rentabilité rendent leur financement par les institutions en place précaire.

Des appels à propositions seront opérés. Les critères d'éligibilité des projets économiques veilleront à ce que les acteurs pré sélectionnés participent au développement des filières / chaînes de valeur retenues dans les pôles de développement ou en connexion directe avec ces derniers.

Types d'investissement possibles : équipements, intrants et/ou infrastructures nécessaires pour vente/production aliments bétail, production/vente de semences, vente d'intrants, collecte et vente de lait, conservation et stockage des produits, production agricole et pastorale, investissement de production d'énergie hydraulique, éolienne ou solaire lié aux investissements ci-avant, ....

Le bénéficiaire-contractant mettra à disposition du sous-bénéficiaire l'investissement attendu défini dans son projet économique. C'est le bénéficiaire-contractant qui se charge de l'acquisition ou réhabilitation / construction de l'investissement pressenti.

Ces allocations devraient également dans une certaine mesure concourir à l'adoption de meilleures technologies de production et de valorisation pour rendre l'agriculture plus rentable ; elles doivent favoriser l'adoption de normes et standards de qualité.

Le mécanisme d'accompagnement des cofinancements doit promouvoir le lien entre des subventions et d'autres sources de financement (prêts, contribution propre, ...) afin de favoriser la pérennisation de l'action entreprise et des mesures d'accompagnement (à priori et à postériori) visant à professionnaliser les bénéficiaires.

Les acteurs concernés implémentent la mise en œuvre de projets économiques en relation avec le développement de la filière ciblée (dans un premier temps maraîchage, cultures vivrières et lait avec possibilité d'extension à d'autres filières en fonction des besoins recensés et diagnostics réalisés). Les projets économiques sont viables économiquement, socialement et environnementalement. Ces acteurs sont des opérateurs des chaînes de valeur ciblées et participent au réseautage local pour le développement local des filières concernées.

Les conditions d'accessibilité au statut de sous-bénéficiaires tiendront compte de plusieurs critères dont la nature de la demande (en lien avec les objectifs des subsides), la nature du demandeur (en lien avec la mise en place de pôles de développement locaux), la filière ciblée, l'impact social (dont création d'emplois), l'impact environnemental, la viabilité économique, le renforcement des capacités de résilience, le cas échéant la propriété foncière

Dans un souci d'appropriation et de responsabilisation de l'acteur concerné, une contribution au financement est attendue. Celle-ci tiendra compte de plusieurs critères dont la vulnérabilité de l'acteur et le genre mais ne sera pas supérieure à 10%. Elle pourra être en numéraire, nature (matériaux de construction) ou main d'œuvre.

Les catégories de dépenses suivantes ne sont pas éligibles : achat ou location de terrain, prise en charge directe de main d'œuvre, fonds de roulement.

Les bénéficiaires potentiels introduisent leur demande suivant un canevas pré établi. Un comité d'analyse ad hoc (dont la composition sera validée par RIMFIL) se réunit périodiquement et statue sur base de critères pré définis, pondérés, et validés sur la recevabilité ou non de chaque demande.

Chaque dossier pré identifié reçu favorablement fera l'objet d'une analyse conjointe plus approfondie. Les dossiers de moyenne et grande envergure (palier à définir) feront l'objet d'une présentation orale face au comité d'analyse. Pour tous les dossiers, ce dernier jugera de la qualité technique et financière de chacun d'entre eux (critères pré définis et pondérés) : qualité des données terrains, plus-value par rapport à la situation actuelle, atteinte des objectifs, motivation du porteur de projet, concours à la résilience et au développement local de la filière concernée.

L'enveloppe globale prévue pour ces activités de co financement s'élève à 375.000 Euros. La valeur maximale des biens pouvant être attribués par sous-bénéficiaire est de 35.000 Euros (fonction coût mini laiterie, MAB, point de vente lait ...).

Tous les biens (équipements/matériels) et services sont fournis par le programme au travers des Actions des ONG concernées.

Tous les biens et équipements acquis dans le cadre de la mise en œuvre d'un dossier de co financement restent la propriété du bénéficiaire-contractant. A la clôture du programme, les biens et équipements seront transférés de manière définitive aux sous-bénéficiaires sous conditions d'avoir respecté les critères de suivi et d'utilisation définis dans le plan d'action global de chaque sous-bénéficiaire en lien avec l'acquisition concernée. Le bénéficiaire-contractant définit clairement les modalités qu'il entend mettre en œuvre pour assurer le suivi de l'utilisation adéquate des biens mis à disposition.